

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-six juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, PERROT, BELABED, MANASSÉ, LOPES DUQUE, CORÉ, AUGROS, MARIÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, LBOULLENGER, SAILLARD, BIGOT, GAILLARD, LAMÉ, LOPES DUQUE, GUIBERT, MARIÉ, JACQUIER, RICHARD, AUGROS, GUIVARC'H.

Absents : Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme PERROT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme CORÉ.

Absente sans pouvoir : Mme FAYAT

Mme PERROT a été élue secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Mr BIGOT regrette que son intervention à propos du noyer abattu au centre sportif n'apparaisse pas dans le compte-rendu.

Mr SAILLARD souhaite qu'il soit rajouté à sa demande de subvention pour Collégial qu'à la suite de la raison invoquée par Mr GOUROVITCH que le conseil départemental possède un budget conséquent d'aides financières destinées aux collèges qui leur permettent de financer ces activités extra-scolaires, Mr SAILLARD a répondu que cette demande de subvention n'était pas destinée au collège mais à l'association des parents d'élèves du collège.

Cette remarque sera rajoutée au compte-rendu.

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que pour la bonne marche des Affaires Communales, compte-tenu des dossiers actuels à traiter et de leur complexité, il apparait nécessaire de modifier le nombre d'adjoints et de créer deux postes d'adjoints supplémentaires.

Un poste d'adjoint chargé de l'urbanisme et un autre poste d'adjoint en charge des initiatives sportives et du bien-être.

Mr LEBoulLENGER souhaite connaître l'enveloppe budgétaire.

Mr GOUROVITCH lui répond qu'il n'a pas été envisagé pour le moment de modifier la délibération N° 46/2020 portant sur les indemnités du Maire et des Adjointes, adoptée le 16/07/2020.

Le conseil municipal décide de modifier le nombre d'adjoints au maire fixé par la délibération n°29/2022 en la portant de six à huit pour la durée du mandat en cours.

Vote pour 20, 5 contre Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, une abstention Mr BIGOT.

ELECTION D'UN POSTE DE SEPTIEME ET HUITIEME ADJOINT AU MAIRE

Mr GOUROVITCH précise les missions qui incomberont à Mme AUGROS qui est à l'initiative en début d'année dernière de la mise en place de parcours de marches bi-hebdomadaires intergénérationnelles qui réunissent une cinquantaine de personnes. Elle pourra également mettre en place ou aider à la création d'évènements, de projets d'investissements, ou d'études projectives tant dans le domaine sportif, hors association, que du bien-être collectif.

Mr LAMÉ est déjà en charge de l'élaboration du PLU ainsi que de la Sécurité Civile à travers la mise en place du nouveau Plan communal de Sauvegarde et des exercices de crise dont le premier a eu lieu le 9 juin.

Le maire invite le conseil à procéder au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel à l'élection de deux adjoints, la liste « Pour Saint Germain continuons ensemble » propose Mme Cécile AUGROS et Mr Olivier LAMÉ.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Suffrages exprimés : 26

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 4

Majorité absolue : 11

Mme AUGROS et Mr LAMÉ obtiennent 20 voix. Il sont proclamés adjoints au maire.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire détaille le compte administratif de la commune. Il présente un excédent de fonctionnement de 930 087,44 € et un excédent d'investissement de 463 043,87 €. Mr le Maire quitte la séance et cède la présidence à Mme PERROT.

Le conseil municipal approuve le compte administratif.

Vote pour 20, 6 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mr BIGOT.

COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 transmis par la trésorerie de CHELLES qui présente les mêmes résultats que la commune tant en dépenses qu'en recettes.

Vote pour 20, 6 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mr BIGOT.

COMPTE ADMINISTRATIF LOGEMENTS CHAMPAGNE

Monsieur le Maire détaille le compte administratif des logements Champagne.

Il présente un excédent de fonctionnement de 21 376,25 € et un déficit d'investissement de 13 464,99 €. Mr le Maire quitte la séance et cède la présidence à Mme PERROT.

Le conseil municipal approuve le compte administratif.

Vote pour 21, 5 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER.

COMPTE DE GESTION LOGEMENTS CHAMPAGNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 transmis par la trésorerie de CHELLES qui présente les mêmes résultats que la commune tant en dépenses qu'en recettes.

Vote pour 21, 5 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER.

COMPTE ADMINISTRATIF LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Monsieur le Maire quitte la séance et passe la parole à Mme PERROT qui prend la présidence de séance. Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 21 374,82 € et un déficit d'investissement de 3 906,45 €.

Vote pour 21, 5 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER.

COMPTE DE GESTION LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 transmis par la trésorerie de CHELLES qui présente les mêmes résultats que la commune tant en dépenses qu'en recettes.

Vote pour 21, 5 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ABORDS DU COLLEGE

Monsieur le Maire quitte la séance et passe la parole à Mme BELABED. Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 207 587,25 € et un déficit d'investissement de 64 358,81 €.

Vote pour 20, 5 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER.

COMPTE DE GESTION BUDGET ABORDS DU COLLEGE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 transmis par la trésorerie de CHELLES qui présente les mêmes résultats que la commune tant en dépenses qu'en recettes.

Vote pour 21, 5 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER.

AMENDEMENT MR SAILLARD

Mr SAILLARD constate que sa demande de subvention de 150 € pour le Collegial a été refusée. Il demande de soumettre sa demande de subvention par voie d'amendement au vote du conseil municipal.

Mr GUIBERT lui rappelle en totalité les termes de son message de la semaine dernière et les raisons de son refus. L'association Le Collegial ne participe à aucune réunion, manifestation ou organisation communales.

Mr SAILLARD refuse de nombreuses fois de se soumettre aux injonctions répétées et formalisées du Président de séance de cesser d'utiliser son micro pour empêcher le déroulement normal du Conseil Municipal.

M. GUIBERT demande que ces incidents de séance figurent au compte-rendu.

Vote pour l'amendement 6, Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme CORÉ, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mr GUIVARC'H.

Vote contre l'amendement 19 voix. Une abstention Mr BIGOT.

(Cette demande et les arguties collatérales du Président de l'association auront duré près d'un quart d'heure).

SUBVENTIONS 2023 ASSOCIATIONS

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

AFR 700 €

Association jeunes sapeurs pompiers Couilly St Germain 500 €

Amicale bouliste 700 €

Amicale des anciens combattants 700 €

APPEL des mini-loups 500 €

AAPMA L'EPINOCHÉ 300 €

Les amis de l'école 4000 €

Club gymnique 1000 €

Comité des fêtes 5000 €

Compagnie d'arc 1500 €

FC COSMO 2500 €

FNACA 200 €

Groupement des anciens 600 €
Gymnastique club 300 €
Karaté Do St Germain 2000 €
OAC-GREHA 500 €
Souvenir français 500 €
Jouons crescendo 1000 €.
ROUL avenue 500 €

Mr BIGOT souhaite être à l'avenir associé au groupe de travail qui examine les demandes de subventions. Mr GUIBERT donne un avis favorable. (Sous réserve de la décision de Monsieur le Maire).

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mr GOUROVITCH présente le projet de PADD du PLUI. Mr LEBoulLENGER souhaite savoir comment s'articule le PLU avec le PLUI. Mr LAMÉ confirme qu'à terme le PLU sera absorbé par le PLUI qui sera le seul texte réglementaire commun. La volonté de Saint-Germain-sur-Morin sera respectée, un travail en commun a débuté depuis plusieurs mois, qui prend en compte les objectifs de la commune en matière d'urbanisme, la seule contrainte étant le respect de la réglementation.

Mme CORÉ fait remarquer que la MRAE a fait de nombreuses observations sur le projet de PLU notamment en matière de consommation d'espaces agricoles.

Mr LAMÉ lui rappelle que cet avis n'est que consultatif et la commune souhaite pouvoir décider de ses aménagements.

Mr LEBoulLENGER souhaiterait avoir communication de tous les avis des personnes publiques associées.

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 77

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer pour l'année 2023 la convention avec le Département de Seine et Marne qui définit les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement 77.

CONVENTION AVEC VEA DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ET ACTIONS DE COMMUNICATION

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer la convention de soutien aux communes pour l'organisation de manifestations et d'actions de communication avec la Communauté d'agglomération « Val d'Europe Agglomération ».

Cette convention permet l'obtention d'une subvention de 5000 euros de VEA pour la Commune

Mr GOUROVITCH donne lecture de la lettre de remerciements du Président du Val d'Europe devant le succès qu'a connu la manifestation FAMILYMANIA accueillie par la commune. Ces remerciements s'adressent également au personnel communal qui s'est particulièrement investi dans la préparation de cet évènement.

CONVENTION AVEC VEA DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE CLASSIQUE SUR LE VAL D'EUROPE

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de soutien au développement de la musique classique avec la Communauté d'agglomération « Val d'Europe Agglomération ».

Cette convention permet l'obtention d'une subvention de 3500 euros de VEA pour otre commune.

Vote pour 25, une abstention Mme TWARDAWA.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE A L'OCCASION DE LA SORTIE DES 7 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CRECOIS

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer la convention de remboursement des frais engagés par la CAPB à l'occasion de la sortie des 7 communes du Pays Créçois.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE TRANSFERT DES BIENS MOBILIERS A LA SUITE DE LA SORTIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CRECOIS

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer le procès-verbal de transfert des biens mobiliers avec lac CAPB à la suite de la sortie de la commune de la Communauté de communes du Pays Créçois.

DECISION PRISE PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la souscription des contrats d'assurance de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Mr LEBoulLENGER souhaite savoir si la commune subventionnera les projets informatiques de l'école maternelle.

Mme BELABED précise qu'il s'agit d'un projet interne de l'Education Nationale, la commune n'est pas associée à cet investissement.

Mr SAILLARD souhaite connaître les coûts de conception et de fabrication pour la commune des tracts qui sont distribués dans les boîtes aux lettres pour faire la promotion des évènements réalisés sur le territoire de la Commune (Fête du Village, Fête de la Musique, Cinéma en plein air, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, etc)

Mr GOUROVITCH donne le coût de chaque tirage pour 1200 exemplaires :

1 tirage A4 couleur 55 €, 1 tirage A4 noir 24 €, 1 tirage A5 27 €,

1 tirage A5 recto verso 20 €.

La conception a été réalisée par un stagiaire accueilli en juin au service communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Des demandes de modifications ont été transmises par des conseillers municipaux qui nécessiteront un visionnage complet de la séance.

Pour rappel, et conformément à la loi, l'intégralité de l'enregistrement vidéographique des débats de ce Conseil est archivée sur le site de la ville, disponible 24h/24, 7j/7, accessible à tous gratuitement.

<https://www.saint-germain-sur-morin.org>

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Gérard GOUROVITCH.

Christine PERROT.